NATIONS UNIES

EP

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/39
19 octobre 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-sixième réunion
Montréal, 2 – 6 novembre 2020
Reportée: 8 – 12 mars 2021[1]

PROPOSITION DE PROJET: ÉTAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE

Le présent document comprend les observations et recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après:

Élimination

• Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	ONUDI

[1] À cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
État plurinational de Bolivie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI (agence principale)	64e	35% d'ici 2020

(II) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES VISÉES À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2019	1,98 (tonnes PAO)

(III) DONNÉES SECTORIELLES LES PLIUS RÉCENTES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année: 2019	
Produits chimiques	Aéro sol	Mousses	Lutte contre incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Laboratoire	Consommation sectorielle totale
				Fabric.	Entretien				
HCFC-22					1,91				1,91
HCFC-123					0,03				0,03
HCFC-141b					0,02				0,02
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		0,03							0,03

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
2009 - 2010 point de référence:	6,1	Point de départ pour les réductions combinées durables:	6,7
CONSOMMATION ADMISSIBLE AUX FINS DE FINANCEMENTÀ (tonnes PAO)			
Déjà approuvée:	2,13	Restante$:	4,57

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020
ONUDI	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,21
	Financement ($US)	34 335

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/d	n/d	6,10	6,10	5,49	5,49	5,49	5,49	5,49	3,97	n/d
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			n/d	n/d	6,10	6,10	5,49	5,49	5,49	5,49	5,49	3,97	n/d
Financement convenu ($US)	Allemagne	Coûts du projet	94 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 500
		Coûts d'appui	12 285	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 285
	ONUDI	Coûts du projet	0	0	94 500	0	64 500	0	0	30 000	0	31 500	220 500
		Coûts d'appui	0	0	8 505	0	5 805	0	0	2 700	0	2 835	19 845
Fonds approuvés par ExCom ($US)		Coûts du projet	94 500	0	94 500	0	64 500	0	0	30 000	0		283 500
		Coûts d'appui	12 285	0	8 505	0	5 805	0	0	2 700	0		29 295
Total des fonds demandés à la présente réunion ($US)		Coûts du projet										31 500	31 500
		Coûts d'appui										2 835	2 835

*Le transfert du projet du Gouvernement allemand à l'ONUDI a été approuvé à la 74e réunion.

Recommandation du Secrétariat:	Pour approbation globale

DESCRIPTION DU PROJET

1. En sa qualité d'agence d'exécution désignée, l'ONUDI a soumis, au nom du Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie, une demande de financement pour la cinquième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination de HCFC (PGEH), soit un montant de 31 500 $US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 835 $US.[2] La demande comprend un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la quatrième tranche, ainsi que le plan d'exécution de la tranche pour la période 2020-2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie a indiqué, pour 2019, une consommation de 1,96 tonnes PAO de HCFC, soit 68 de moins que le niveau de référence pour les HCFC aux fins de conformité. Le Tableau 1 indique la consommation de HCFC pour 2015-2019.

Tableau 1. Consommation de HCFC dans l'État plurinational de Bolivie (données de l'Article 7 pour 2015-2019)

HCFC	2015	2016	2017	2018	2019*	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	30,52	55,67	35,60	55,28	34,76	88,85
HCFC-123	0,00	0,00	0,00	0,00	1,45	0,20
HCFC-141b	0,23	0,00	0,94	0,62	0,14	8,85
Total partiel (tm)	31,31	55,67	36,54	55,90	36,35	102,15
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	2,42	1,03	0,99	0,18	0,23	5,5**
Total (tm)	**33,73**	**56,7**	**37,53**	**56,08**	**36,58**	**107,7**
Tonnes PAO						
HCFC-22	1,68	3,06	1,96	3,04	1,91	4,89
HCFC-123	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00
HCFC-141b	0,03	0	0,10	0,07	0,01	0,97
Total partiel (tonnes PAO)	1,74	3,06	2,06	3,11	1,96	6,1
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés *	0,27	0,11	0,11	0,02	0,03	0,61**
Total (tonnes PAO)	**2,01**	**3,17**	**2,17**	**3,13**	**1,98**	**6,67**

* Données du programme de pays (PP).
** Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

3. Le HCFC-22 est utilisé exclusivement pour l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation (R&C). Malgré les fluctuations des niveaux de consommation résultant des importations de produits de remplacement, la constitution éventuelle de réserves par les importateurs et un ralentissement de l'économie en 2019, la tendance à la baisse de la consommation s'explique par l'exécution d'activités prévues dans la phase I du PGEH et l'introduction d'équipements R&C n'utilisant pas de HCFC. Le HCFC-141b est utilisé périodiquement en masse pour vidanger les circuits de réfrigération, alors que la baisse de la consommation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés résulte de la reconversion des fabricants à des produits de remplacement non spécifiés. Le HCFC-123 est consommé de temps à autre par un utilisateur unique (une usine thermoélectrique) comme refroidisseur ou pour l'entretien des équipements de lutte contre les incendies.

[2] Comme indiqué dans la lettre du 5 août 2020 du ministère de l'Environnement et des Eaux de l'État plurinational de Bolivie à l'ONUDI.

Rapport de mise en œuvre du PP

4. Le Gouvernement a communiqué des données de consommation sectorielle de HCFC dans le rapport de mise en œuvre du PP de 2019, qui sont différentes des données soumises au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal, car les données visées à l'Article 7 incluaient par mégarde la consommation en gros de HCFC-141b aussi bien que celle du produit contenu dans les polyols prémélangés importés. Au moment de la finalisation du présent document, le Gouvernement s'apprêtait à demander au Secrétariat de l'Ozone de corriger les données communiquées.

Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. La mise à jour du décret de réglementation des SAO, qui devait être approuvée en mars 2016, ne l'a pas encore été; il s'agissait entre autres d'incorporer le calendrier d'élimination accélérée de HCFC, d'établir des quotas d'importation en fonction des tonnes PAO plutôt que des substances, et de limiter la validité des licences au 31 décembre de l'année d'émission de la licence; par contre, le décret en vigueur a permis aux autorités d'appliquer des mesures de contrôle et de limiter les importations de SAO. Le décret mis à jour devait être approuvé en même temps que l'arrêté numéro 1248 visant à ratifier l'Amendement de Kigali d'ici décembre 2020, mais les contraintes imposées par la pandémie du COVID-19 et les élections présidentielles prévues pour octobre 2020 risquent d'entrainer d'autres retards.

Secteur de l'entretien en réfrigération

6. Les activités ci-après ont été menées durant la quatrième tranche: formation par vidéo d'un nombre non précisé d'agents de douane à la réglementation des SAO; formation d'environ 470 techniciens au centre national de formation professionnelle INFOCAL (La Fundación Nacional para la Formación y Capacitación Laboral) aux bonnes pratiques d'entretien, notamment la récupération et le recyclage de frigorigènes, le contrôle des fuites et la manipulation correcte des frigorigènes, notamment les frigorigènes inflammables; fourniture d'outils (ex., collecteurs, outil de pincement, détecteur de fuite, filtre déshydrateur, outil de torchage et de sertissage, coupe-tube, pompes à vide, identificateur de frigorigène) à un institut national de formation professionnelle nouvellement identifié, la Escuela Industrial Técnica Pedro Domingo Murillo; sensibilisation des utilisateurs ultimes à un programme prévu de réduction des fuites; travaux préliminaires de préparation d'un code de bonnes pratiques et d'un programme de certification de techniciens; une session de formation internationale en ligne d'une semaine en mai 2020, et deux cours de formation virtuelle en août 2020 aux bonnes pratiques d'entretien, à la sécurité de la manutention de frigorigènes inflammables et à l'identification de frigorigènes contrefaits à l'intention de 22 stagiaires et de 80 techniciens. D'autres outils (ex., pompes à vide, détecteurs de fuites, collecteurs de service, cylindres, machines de récupération, balances électroniques, filtres déshydrateurs, etc.) ont été achetés pour deux centres de formation (les outils ont été envoyés au pays, mais la livraison aux centres de formation a été repoussée à octobre 2020 en raison de la pandémie du COVID-19).

Mise en œuvre et surveillance du projet

7. Quatre changements ont été apportés au centre de liaison local de l'ozone depuis la 81e réunion, dont la nomination intérimaire d'un nouvel administrateur national de l'ozone en septembre 2020. En conséquence, sur les 3 000 $US alloués à la mise en œuvre et la surveillance durant la quatrième tranche, aucun montant n'a été décaissé. L'ONUDI a souligné au Vice-ministre et à d'autres instances l'importance d'assurer la poursuite de la mise en œuvre du programme d'élimination de HCFC. L'Unité nationale d'ozone (UNO) actuel a reçu continuellement du soutien et de la formation.

Niveau de décaissement des fonds

8. En date d'août 2020, sur le montant de 283 500 $US approuvé jusqu'ici, 278 153 $US ont été décaissés (183 653 $US à l'ONUDI et 94 500 $US au Gouvernement allemand[3]), comme il est indiqué dans le Tableau 2. Le solde de 5 347 $US sera décaissé d'ici à décembre 2020.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de l'État plurinational de Bolivie ($US)

Tranche		**ONUDI**	**Allemagne**	**Total**	**Taux de décaissement (%)**
Première	Approuvés	0	94 500	94 500	100
	Décaissés	0	94 500	94 500	
Deuxième*	Approuvés	94 500	0	94 500	100
	Décaissés	94 500	0	94 500	
Troisième**	Approuvés	64 500	0	64 500	100
	Décaissés	64 500	0	64 500	
Quatrième	Approuvés	30 000	0	30 000	82
	Décaissés	24 653	0	24 653	
Total	Approuvés	189 000	94 500	283 500	98
	Décaissés	183 653	94 500	278 153	

* Incluant 156 $US retournés au Fonds multilatéral en mai 2018.
** Incluant 296 $US retournés au Fonds multilatéral à la 85e réunion.

Plan de mise en œuvre pour la cinquième et dernière tranche du PGEH

9. Les activités ci-après seront menées d'ici décembre 2021:

(a) Programme de formation à l'institut nouvellement identifié Escuela Industrial Técnica Pedro Domingo Murillo pour une quarantaine de techniciens qui seront formés aux bonnes pratiques d'entretien et à l'identification de frigorigènes contrefaits, et formation d'agents de douane à la réglementation des SAO et à l'identification de frigorigènes contrefaits (17 000 $US);

(b) Préparation du programme de réduction de fuites destiné aux utilisateurs ultimes dans le cadre d'un sondage d'utilisateurs importants, et diffusion d'informations sur le programme, qu'il est prévu de poursuivre durant la phase II (5 000 $US);

(c) Programme de sensibilisation du public sur les frigorigènes contrefaits (5 500 $US); et

(d) Exécution et surveillance du projet (4 000 $US).

[3] À sa 75e réunion, le Comité exécutif avait note entre autres que l'Accord conclu entre le Comité et le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie était fondé sur le transfert du Gouvernement allemand à l'ONUDI de la fonction d'agence d'exécution principale (décision 75/52).

OBSERVATIONS ET RECOMMENDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC

10. À cause de la pandémie de COVID-19, il n'a pas été possible pour l'UNO de visiter le seul consommateur de HCFC-123 dans le pays pour déterminer si son utilisation est destinée à l'entretien d'équipements de lutte contre l'incendie (comme indiqué dans le rapport PP de 2019) ou comme refroidisseur (comme indiqué dans les rapports PP précédents). Il a été convenu que l'ONUDI éclaircirait cette question durant la soumission de la phase II du PGEH à la 87e réunion, lorsque l'UNO aurait corrigé les rapports PP, s'il y a lieu.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

Cadre juridique

11. Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie a déjà établi à 3,66 tonnes PAO les quotas d'importation de HCFC pour 2020, soit à un niveau inférieur aux cibles établies par le Protocole de Montréal.

12. Conformément à la décision 81/41(a)(ii), l'ONUDI a confirmé la mise en œuvre de certaines recommandations du rapport de vérification présenté à la 81e réunion, notamment le renforcement du système de licences, l'amélioration de la communication entre l'UNO et le service des douanes, et la formation supplémentaire pour les douaniers, ainsi que le renforcement des procédures d'enregistrement des données. Le Secrétariat a cependant noté que, dans le cas d'autres recommandations portant sur l'établissement de quotas par importateur fondés sur les tonnes PAO plutôt que sur les substances, ainsi que sur la limite de validité des licences au 31 décembre de l'année d'émission de la licence, on attend encore la finalisation des procédures de mise à jour du décret sur la réglementation des SAO (prévue pour 2021).

Secteur de l'entretien en réfrigération

13. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour établir, durant la phase I du PGEH, un code de bonnes pratiques pour les techniciens et un système de certification, ainsi que des normes nationales exigeant une certification pour certains emplois, ces activités n'ont pas été achevées. Parmi les raisons de tels retards, on note les quatre changements apportés au centre de liaison de l'ozone depuis la 81e réunion (dont la nomination d'un nouvel administrateur intérimaire en septembre 2020) et, plus récemment, les élections présidentielles prévues et les contraintes imposées par la pandémie de COVID-19. Devant ces faits, et afin de permettre l'achèvement de ces activités, le Secrétariat a proposé à l'ONUDI d'envisager de demander une prolongation de la phase I; après consultation du Gouvernement, l'ONUDI a indiqué qu'une telle prolongation n'était pas nécessaire et a confirmé que la phase I sera achevée au 31 décembre 2021, comme il a été établi au paragraphe 14 de l'Accord.

14. Constatant que l'UNO joue un rôle important dans la mise en œuvre des activités mentionnées plus haut, et compte tenu des fonds limités qui restent dans la phase I, le Secrétariat et l'ONUDI sont convenus que ces activités seront exécutées durant la phase II du PGEH (qu'il est prévu de soumettre à la 87e réunion); par ailleurs, le Secrétariat a noté que le PNUE continue, par le biais du Programme d'aide à la conformité (PAC), d'apporter un soutien direct à l'UNO, en application de la décision 75/52(b)(iv). Avec les fonds disponibles jusqu'à la fin de la phase I du PGEH d'ici au 31 décembre 2021, l'ONUDI continuera d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre les programmes de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération en mettant l'accent sur les frigorigènes contrefaits (qui constituent un problème particulièrement inquiétant au pays), de préparer le programme de réduction des fuites pour les utilisateurs ultimes et les activités de sensibilisation du public.

Mise en œuvre des politiques d'égalité des sexes[4]

15. La phase I du P0GEH avait été approuvée avant l'adoption de la politique d'égalité des sexes du Fonds. Bien que des femmes aient participé aux programmes de formation appuyés au titre du PGEH, et que la participation des femmes continuerait d'être promue au titre de la cinquième tranche, il n'existe pas de données fiables distinctes par sexe. L'ONUDI a confirmé que des indicateurs seront identifiés pour mesurer l'application de la politique opérationnelle du Fonds multilatéral sur l'intégration de l'égalité des sexes et feront l'objet de rapports. En outre, la phase II du PGEH visera à déterminer les points d'entrée pour promouvoir l'égalité des sexes et des activités d'autonomisation des femmes durant cette phase.

Conclusion

16. L'exécution des activités a été rendue difficile par le renouvellement constant du personnel de l'UNO; l'instabilité politique, les élections à venir et la pandémie du COVID-19 ont également contribué aux difficultés du pays. Malgré ces obstacles, le pays reste en conformité au Protocole de Montréal et il continue de communiquer ses données de consommation dans les rapports PP et les données visées à l'Article 7 du Protocole de Montréal. En 2019, la consommation de HCFC du pays était déjà inférieure à 68 % du niveau de référence aux fins de conformité, et 98 % des fonds approuvés jusqu'ici ont été décaissés. Les techniciens et les agents de douanes continuent d'être formés et le système de licences et de quotas d'importation est opérationnel, et il permettra au pays de continuer à se conformer au calendrier d'éliminer les HCFC. La mise en œuvre continue du PGEH, combinée à l'assistance constante du PAC du PNUE, renforcera les institutions nationales du pays aux fins de la mise en œuvre du Protocole de Montréal. La phase II du PGEH verra l'établissement d'un code de bonnes pratiques pour les techniciens, d'un système de certification, et de normes nationales exigeant la certification de certains emploi, et demandera la participation entière de l'UNO et ses orientations.

RECOMMANDATION

17. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport d'avancement de la mise en œuvre de la quatrième tranche de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'État plurinational de Bolivie; il recommande en outre l'approbation globale de la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH de l'État plurinational de Bolivie, ainsi que le plan de mise en œuvre correspondant 2020-2021, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-après:

	Titre du projet	**Financement du projet ($US)**	**Coût d'appui ($US)**	**Agence d'exécution**
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	31 500	2 835	ONUDI

[4] La décision 84/92(d) demande aux agences bilatérales et aux agences d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes tout au long du cycle des projets.

Annexee I